
Cour d'Appel de Dakar

Parquet Général

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GENERAL

Une rumeur persistante lie la convocation à comparaître de M. Barthélémy DIAZ devant la 3ème Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel à son investiture comme candidat de la coalition « Yewi Askan Wi » à la Mairie de Dakar pour les élections locales du 23 janvier 2022.

Je tiens à rappeler que cette citation à comparaître n'est que la suite normale du renvoi de l'affaire à la date du 10 novembre 2021 fixée depuis l'audience du 07 juillet 2021.

Il est donc clair que cette date d'audience, connue de Barthélémy DIAZ et de ses conseils depuis le 07 juillet 2021, n'a rien à voir avec sa désignation comme candidat de ladite coalition à la Ville de Dakar intervenue récemment.

Au nom de la séparation des pouvoirs, le calendrier judiciaire ne saurait s'arrimer à celui d'échéances électorales.

Afin que nul n'en ignore.

Le Procureur Général

Lassana Diabé SIBY

